



POUR DES POLITIQUES MIGRATOIRES RÉELLEMENT STRUCTURANTES

Commentaires de la CSD sur les politiques migratoires du Québec dans le cadre de la Consultation pluriannuelle sur l'immigration 2026-2029

Centrale des syndicats démocratiques

13 août 2025

Table des matières

| | |
|---|----|
| Table des matières | 1 |
| Liste des figures | 2 |
| Liste des acronymes | 3 |
| Sommaire..... | 4 |
| Introduction..... | 5 |
| Orientation 1 : Réduire progressivement le nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec | 11 |
| Orientation 2 : Choix d'un scénario de niveaux d'immigration permanente..... | 15 |
| Des niveaux d'admission trop faibles qui maintiendront le recours à l'immigration temporaire | 15 |
| Quid du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) ? | 17 |
| Le pointage du PSTQ | 19 |
| Orientation 3 : Connaissance du français de plus de 75% pour l'immigration permanente et favoriser l'apprentissage du français pour les RNP | 20 |
| Orientation 4 : Accroître la part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec | 23 |
| Orientation 5 : Maintenir une forte proportion d'immigration économique, soit de plus de 60 %, dans les admissions permanentes, afin de répondre aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques prioritaires de l'économie québécoise..... | 24 |
| Orientation 6 : Rééquilibrer la répartition des admissions dans les programmes d'immigration humanitaire, afin de favoriser les personnes résidant sur le territoire québécois | 26 |
| Un dernier enjeu : la réforme du PTET | 27 |
| Rappel des recommandations..... | 28 |

Liste des figures

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Nombre de personnes admises par année..... | 5 |
| Tableau 2 : Nombre de permis émis par année pour les différents programmes d'immigration temporaire | 6 |
| Tableau 3 : Connaissance du français des personnes immigrantes relevant des différents programmes d'immigration temporaire | 7 |
| Tableau 4 : Programmes/secteurs où travaillent les TET..... | 12 |
| Tableau 5 : Résultats migratoires récents et scénarios proposés pour l'année 2026 | 15 |
| Tableau 6 : Évolution du PEQ dans les dernières années | 17 |

Liste des acronymes

CAQ : Certification d'acceptation du Québec

CSD : Centrale des syndicats démocratiques

CSQ : Certificat de sélection du Québec

CMM : communauté métropolitaine de Montréal

EIMT : évaluation de l'impact sur le marché du travail

IRCC : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

MEQ : ministère de l'Éducation

MIFI : ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

PÉE : Programme des étudiants étrangers

PEQ : Programme de l'expérience québécoise

PIB : Produit intérieur brut

PMI : Programme de mobilité internationale

PSTQ : Programme de sélection des travailleurs qualifiés

PTET : Programme des travailleurs étrangers temporaires

TET : travailleurs étrangers temporaires

Sommaire

Ce mémoire présente les positions de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) dans le cadre des consultations pluriannuelles sur l'immigration pour la période 2026-2029. La CSD y défend l'importance de réduire le recours trop important à l'immigration temporaire et propose pour y arriver de fixer des niveaux d'admission de résidents permanents plus élevés que ceux proposés par le gouvernement. En effet, il est primordial de combler les besoins de main-d'œuvre récurrents et permanents par une main-d'œuvre permanente. Agir ainsi donnera les meilleures chances aux personnes immigrantes de bien s'intégrer, aura des répercussions positives quant à la protection du français, augmentera la prévisibilité pour les milieux de travail, et sera bien plus structurant pour le développement économique et celui des communautés.

Malheureusement, la proposition du gouvernement fait l'inverse. La réduction du nombre d'admissions de résidents permanents est trop importante et n'est pas véritablement justifiée, tandis que la réduction proposée de résidents temporaires est insuffisante et aura pour effet de maintenir la dépendance à leur recours. Réduire l'immigration permanente pour tempérer les problèmes causés par la trop importante immigration temporaire de la dernière décennie va à contre-sens des besoins des communautés, des milieux de travail et des personnes immigrantes. La CSD craint que les propositions du gouvernement reconduisent le *statu quo*. Invariablement, il faudra relever les enjeux en matière d'immigration et de francisation, mais en reportent vers l'avant ceux-ci, nous jugeons que les propositions du gouvernement ne feront que les exacerber.

La Centrale des syndicats démocratiques représente 71 000 membres qui œuvrent dans la plupart des secteurs d'activité économique du Québec, à l'exception des fonctions publiques fédérale et provinciale. Nous sommes particulièrement présents dans le secteur privé, puisque 95 % des membres de nos syndicats affiliés proviennent de ce secteur, et dans les petites et moyennes entreprises.

Introduction

Deux années se sont écoulées depuis la dernière consultation pluriannuelle portant sur les politiques migratoires du Québec. Lors du dernier exercice, qui devait couvrir la période 2024-2027, nous avons relevé avec enthousiasme la création du volet *Compétences intermédiaires et manuelles* du PSTQ et l'admission en continu à la résidence permanente du volet *Diplômés du Québec* du PEQ, notamment. Nous étions de plus satisfaits de voir que la politique migratoire d'alors était bien étayée et qu'elle proposait une vision d'ensemble somme toute intéressante¹. Rappelons aussi que le MIFI avait alors clairement manifesté son intention qu'augmente l'immigration économique, la part de personnes immigrantes sélectionnées par Québec, et le maîtrise du français par ces dernières.

Depuis cette époque, les statistiques migratoires et linguistiques affichent des résultats intéressants qui vont dans le sens des intentions nommées plus haut.

Premièrement, un portrait de l'évolution de l'immigration permet de voir deux situations bien distinctes entre l'immigration permanente et temporaire, ainsi que le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Nombre de personnes admises par année

| Immigration | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Permanente | 49996 | 53247 | 52400 | 51123 | 40565 | 25227 | 50275 | 68722 | 52809 | 59426 |
| Temporaire | 84330 | 92535 | 113025 | 133050 | 174270 | 145610 | 191605 | 227125 | 307360 | 313360 |

Source : MIFI, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 - Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec*, 2025, p. 62 et 95, nos calculs.

Du point de vue de l'immigration permanente, le nombre de personnes immigrantes a sensiblement augmenté sur dix ans (hausse de 18,9 %), avec une part grandissante et continue de l'immigration économique². Ces résultats sont loin d'une quelconque catastrophe et montrent plutôt une immigration permanente à forte proportion économique et sous contrôle.

Quant à la maîtrise du français pour ce volet, elle est également en hausse relativement constante. En 2024, 72,5 % des personnes admises déclarent connaître le français³, ce qui représente une hausse sensible et constante depuis une dizaine

¹ Nous avons par ailleurs critiqué qu'elle n'inclut pas la dimension de l'immigration temporaire avec les autres centrales syndicales, ce que fait cet exercice de planification.

² MIFI, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 - Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec*, 2025, p. 64. Sur une période de dix années, seule l'immigration économique a augmenté, tandis que les autres catégories (regroupement familial, réfugiés, et autres catégories) sont essentiellement restées au même niveau.

³ MIFI, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 - Cahier de consultation*, 2025, p. 52.

d'années⁴. De plus, toujours à cette année, la part de personnes sélectionnées par Québec était de 75 %, et qu'elle devrait atteindre 77 % pour 2025⁵, un résultat évidemment positif.

Le document de consultation du MIFI rapporte par ailleurs que les efforts déployés en régionalisation de l'immigration commencent à porter fruit. En effet, près d'une personne immigrante sur trois vis maintenant hors de la CMM, une hausse significative en quatre années⁶. L'Institut du Québec montre par ailleurs que les régions de la Montérégie et de la Capitale-Nationale sont les deux plus populaires en dehors de la CMM⁷.

C'est bien plutôt la hausse spectaculaire de l'immigration temporaire qui marque les esprits, à la hauteur de 271,5 % de personnes admises sur dix années, ainsi que l'illustre le tableau 1. Mais il faut préciser les résultats de cette forme d'immigration. Le tableau qui suit détaille les admissions dans les différents programmes d'immigration temporaire dans les dernières années⁸.

Tableau 2 : Nombre de permis émis par année pour les différents programmes d'immigration temporaire

| Programme | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|
| PMI | 42620 | 46905 | 61995 | 71395 | 93965 | 81325 | 97510 | 125590 | 170815 | 183835 |
| PÉE | 30210 | 33400 | 37965 | 43990 | 57085 | 42375 | 63810 | 63215 | 78000 | 72785 |
| PTET | 11500 | 12230 | 13065 | 17665 | 23220 | 21910 | 30285 | 38320 | 58545 | 56740 |

Source : MIFI, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 - Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec*, 2025, p. 95.

Le tableau 2 illustre que les deux principales sources d'augmentation du nombre de personnes immigrantes temporaires consistent en le PMI, un programme exclusivement de compétence fédérale, et le PTET. Nous observons par ailleurs que, pour le PTET, après une hausse soudaine et majeure de 2022 à 2023, le nombre de personne admise s'est stabilisé (on observe par ailleurs la même tendance pour le PÉE pour ces années), ce qui témoigne des effets des actions de Québec pour réduire leur nombre, mais aussi de l'importance de ces personnes pour pourvoir à des emplois au Québec.

De plus, quand on s'attarde aux statistiques linguistiques des personnes faisant partie d'un de ces trois programmes et qui désirent accéder à la résidence

⁴ La grosse exception à cela consiste en effet à la chute drastique du niveau de connaissance du français pour l'immigration économique de 2023 à 2024 (de 86,8 % à 75,8 %), alors que les autres catégories d'immigration enregistrent pourtant des gains appréciables (Source : Statistique, p. 68).

⁵ *Cahier de consultation, op. cit.*, p. 57.

⁶ *Ibid.*, p. 41.

⁷ *Planification 2025 de l'immigration au Québec*, Institut du Québec, 2025, p. 30.

⁸ À noter que ce tableau ne représente pas le nombre de personnes présentes au Québec en vertu d'un des programmes d'immigration temporaire. Ces données sont évidemment plus élevées que celles du tableau 2 et suivent les mêmes tendances.

permanente, on observe là aussi des résultats encourageants, ainsi qu'en atteste le tableau 3 qui suit.

Tableau 3 : Connaissance du français des personnes immigrantes relevant des différents programmes d'immigration temporaire

| Programme | Moyenne 2019-2023 | | 2024 | |
|-----------|-------------------|--------|--------|--------|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| PMI | 5 095 | 66,3 % | 12 055 | 66,0 % |
| PÉÉ | 57 497 | 61,9 % | 96 770 | 76,8 % |
| PTET | 10 810 | 41,3 % | 32 200 | 53,1 % |

Source : MIFI, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 - Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec*, 2025, p. 97, 104 et 119.

Bien entendu, des enjeux importants subsistent. La hausse de l'immigration des dernières années, *surtout de l'immigration temporaire*, a contribué à des déséquilibres socioéconomiques importants. Ainsi, sans dire qu'elle a *causé* ces problèmes, M. Pierre Fortin, dans une étude produite en juin dernier pour le MIFI, juge que l'immigration temporaire incontrôlée des dix dernières années a participé à la crise actuelle du logement et est en partie responsable du déclin du français à Montréal et au Québec comme langue du travail⁹. De plus, il relève que la hausse de l'immigration temporaire ne s'est pas traduite par un enrichissement de la population québécoise. Cela se confirme par le fait que de nombreux emplois occupés par des personnes immigrantes temporaires restent des emplois aux conditions de travail difficiles et souvent moins bien rémunérés. M. Fortin dit d'ailleurs lui-même que, jusqu'à présent, on a répondu aux besoins permanents par de la main-d'œuvre temporaire, avec les enjeux que cela a pu accentuer¹⁰. L'immigration temporaire reste une « ressource » moins coûteuse à opérer, ce qui permet d'extraire une plus grande valeur du travail réalisé par un ressortissant temporaire que si un travailleur natif réalisait la même tâche. M. Fortin va même jusqu'à proposer un lien entre la diminution au Canada de la productivité et la hausse massive de l'immigration temporaire : faut-il en comprendre que l'accès à une main-d'œuvre étrangère abordable, voire jetable, est plus profitable que d'investir dans ses opérations ?

Ces commentaires corroborent notre propre propos, car nous défendons qu'il soit essentiel qu'on décourage et restreigne le recours à de la main-d'œuvre temporaire pour combler des besoins récurrents. La CSD a dénoncé dans les dernières années et à plusieurs reprises cette situation, où le modèle d'affaires d'entreprises, voire de secteurs en entier, dépend de cette main-d'œuvre pour opérer tout en les utilisant afin de maintenir des conditions de travail inférieures de ce qu'elles pourraient être. Agir de la sorte n'est pas structurant, ne contribue pas à une hausse de la productivité, n'améliore pas les conditions de travail et ne permet pas un réel

⁹ Pierre Fortin, *Les conséquences de l'expansion accélérée de l'immigration de 2016 à 2024 : que doit maintenant faire le Québec*, 2025, p. 5.

¹⁰ *Ibid.*, p. 43.

enracinement au sein des communautés, ni n'encourage ces dernières à inclure les personnes immigrantes. Au surplus, ce modèle impose une charge sociale plus importante à moyen et long terme.

Ce rapide tour d'horizon des statistiques migratoires, socioéconomiques et linguistiques nous convainc que certaines des orientations proposées par le gouvernement lors de sa dernière consultation ont été atteintes, ou sont dans la bonne direction pour y arriver. Cela est d'autant plus remarquable dans un contexte où l'immigration temporaire semble davantage causer des problèmes de fond qu'elle répond suffisamment aux enjeux de rareté de main-d'œuvre. En le contexte, les performances de Québec en matière d'intégration et de francisation sont somme toute encourageantes. Les efforts doivent être poursuivis et intensifiés, notamment en ce qui a trait à la francisation et l'accès au logement.

Une fois cela dit, la situation actuelle commande une vision politique forte qui vise à réduire substantiellement l'immigration temporaire, à restructurer le système d'immigration et d'intégration afin qu'il réponde définitivement aux besoins de main-d'œuvre récurrents par une immigration permanente, et à déployer toutes les conditions pour réussir l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes. Une telle vision est d'ailleurs tout à fait complémentaire avec les objectifs de francisation et de régionalisation de l'immigration du gouvernement. Notons finalement que de nombreux experts partagent ce point de vue, notamment M. Fortin¹¹, M. Pierre-Carl Michaud¹² et M. Marc Termote¹³, tous trois cités par le document de consultation du MIFI, ainsi que par l'Institut du Québec¹⁴.

Malheureusement, à la lecture du document de la consultation pluriannuelle, nous sommes consternés de voir que les orientations proposées par le MIFI vont dans le sens contraire. Le MIFI propose de réduire drastiquement l'immigration permanente, et si le MIFI se vante d'intégrer une cible de réduction de l'immigration temporaire à

¹¹ « *Les programmes de travail temporaire non saisonnier, tout particulièrement, ne doivent pas être des réservoirs de « cheap labour » accessibles aux employeurs qui veulent éviter d'investir dans les nouvelles technologies et la réorganisation du travail ou qui veulent simplement éviter d'augmenter les salaires.* » *Ibid.*, p. 50.

¹² « *L'immigration a donc un impact minimal à ce stade pour réduire la rareté de main-d'œuvre structurelle [La politique en immigration du Québec] doit plutôt viser le succès économique et social des immigrants.* » Pierre-Carl Michaud, *Orientations de planification pluriannuelle de l'immigration au Québec*, 2025, p. 47.

¹³ « *Puisqu'il est devenu indispensable d'arrimer immigration permanente et immigration temporaire, les propositions précédentes impliquent un contrôle complet de l'admission des immigrants temporaires et du passage du statut de temporaire à celui de permanent.* » Marc Termote, *Les défis d'une politique d'immigration pour le Québec*, 2025, p. 35.

¹⁴ « *Planifier un seuil d'immigration permanente temporairement plus élevé, dans une fourchette de 60 000 à 90 000 pendant une période transitoire, puis prévoir une trajectoire claire de retour vers 60 000, afin de permettre l'intégration des immigrants temporaires qualifiés déjà présents et de réduire les délais d'accès à la résidence permanente.* » Institut du Québec, *op.cit.*, p. 10.

même la planification pluriannuelle, celle-ci est bien trop faible pour amener les changements structurants nécessaires. Or, les enjeux socioéconomiques actuels ne se régleront pas en réduisant tous azimuts l'immigration. Le Québec a besoin de celle-ci pour augmenter sa population et s'enrichir, économiquement, socialement et culturellement. Régler les problèmes causés par les politiques migratoires de la dernière décennie en « fermant le robinet » de l'immigration permanente tout en accueillant toujours un très grand nombre de personnes immigrantes temporaires n'aura pour effet que de maintenir le *statu quo*. Une telle manière de faire n'a rien de structurant pour l'économie ni les communautés. Elle n'aide ni l'entreprise dans ses besoins de structure et de prévisibilité, ni les travailleurs québécois dans leurs efforts d'inclusion, ni les communautés à déployer une offre de services qui répond aux besoins, ni les personnes immigrantes à se franciser et à s'intégrer. Du même souffle, les travailleurs immigrants temporaires, souvent moins qualifiés et mobiles, et plus vulnérables, continueront de faire les frais de politiques migratoires insensibles, et le risque qu'elles perdent leur statut et deviennent des sans-papiers augmentera.

Les orientations du MIFI sont d'autant plus étranges qu'elles s'appuient sur le concept de « capacité d'accueil ». Selon le MIFI, les niveaux actuels d'immigration seraient trop élevés quant à la capacité d'accueil du Québec pour bien les franciser et les intégrer. Pourtant, du même aveu du MIFI, « *la capacité d'accueil devrait être interprétée avec prudence, puisqu'il renvoie à des notions tant quantitatives [...] que qualitatives [...] et qu'il n'existe pas de méthode scientifique pour la déterminer* »¹⁵. Comment alors conclure de manière aussi univoque que la capacité d'accueil québécoise serait atteinte ou dépassée ? Ce cas de contradiction au sein même du document de consultation a de quoi surprendre, mais en 2022, le MIFI avait déjà admis ne pas pouvoir définir ce qu'est la capacité d'accueil¹⁶. Anne Michèle Meggs, experte reconnue en immigration, avance par ailleurs que ce concept n'a jamais été rigoureusement défini¹⁷.

À moins de posséder secrètement un baromètre de l'élasticité de la nation québécoise, le MIFI ne nous convainc pas qu'il faille réduire le nombre de personnes immigrantes permanentes. Au contraire, les statistiques fournies par le MIFI nous convainquent plutôt du succès relatif de son action, que les programmes actuels ont des effets positifs, et qu'à tout le moins, les niveaux actuels d'immigration permanente pourraient être maintenus (voire sensiblement haussés), tout en continuant à diminuer le recours à l'immigration temporaire dans les milieux de travail.

¹⁵ *Cahier de consultation, op. cit.*, p. 41.

¹⁶ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1889568/ministere-immigration-quebec-incapable-de-fournir-etudes-capacite-daccueil-seuils-50000>.

¹⁷ <https://www.lautjournal.info/20230830/anne-michele-meggs-immigration-101>.

Un dernier mot quant aux modifications du 5 juin dernier au *Règlement sur l'immigration au Québec* et du 20 juin dernier au pointage du PSTQ par l'entremise de l'arrêté 2025-004 du MIFI. Ces modifications modifient de manière importante le cadre dans lequel se tiennent les présentes consultations. Les déposer en amont de ces dernières limite la capacité des organisations à intervenir adéquatement au sein de la consultation. Il aurait été fortement préférable de déposer de telles modifications au terme des consultations pluriannuelles, après avoir pris le pouls des différentes interventions.

Dans les pages qui suivent, nous répondrons aux six orientations proposées par le MIFI dans le cadre des consultations pluriannuelles 2026-2029 en proposant une vision de l'immigration qui fait une part importante à la protection du français et de la régionalisation de l'immigration, mais qui désire aussi s'assurer du succès des programmes d'immigration, à savoir : garantir le succès de l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes, répondre le mieux possible et de manière pérenne aux besoins récurrents de main-d'œuvre, et offrir un cadre prévisible et structurant pour le développement des milieux de travail et le déploiement de l'offre de services nécessaires dans les communautés pour accueillir les personnes immigrantes.

Orientation 1 : Réduire progressivement le nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec

La hausse du nombre de personnes immigrantes temporaires est incontestable, encore que, comme nous l'évoquions plus haut, il faut en nuancer le portrait. Le gouvernement a déjà commencé à agir pour réduire le nombre de personnes immigrantes sur le territoire là où il pouvait le faire, ainsi qu'en atteste la stabilisation des nouvelles entrées au PÉÉ et au PTET.

Relevons d'emblée que c'est la première consultation où les statistiques migratoires des personnes immigrantes temporaires sont aussi bien détaillées et qu'on y propose des cibles quantifiées de réduction. Il s'agit d'une considération notable par rapport à la précédente consultation pluriannuelle.

Dans sa consultation, le MIFI annonce son objectif de réduire d'ici 2029 d'environ 13 % les résidents temporaires relevant du PÉÉ (- 10 %) et du PTET (- 14 %)¹⁸. De plus, le MIFI attend du gouvernement fédéral une réduction du nombre de personnes relevant du PMI de plus de la moitié de ceux-ci.

Concernant le PMI, l'annonce d'une entente avec le gouvernement fédéral pour exiger une maîtrise du français pour le PMI est une bonne nouvelle. Il faudra cela dit s'assurer d'un suivi serré entre le MIFI et IRCC pour y parvenir, sans quoi les orientations du MIFI resteront un vœu pieux sans suite.

En ce qui a trait au PTET, les orientations proposées ne changeront pas les tendances actuelles. Le taux de chômage du Québec se maintient depuis quelques mois dans une fourchette entre 5 % et 6 %, ce qui corrobore l'affirmation du MIFI selon laquelle il existe un « *bassin de main-d'œuvre local croissant* », prêt à occuper des emplois au Québec¹⁹. On observe pourtant le maintien de la situation inverse, où la présence des TET dans certains secteurs reste bien réelle. Comment expliquer alors une réduction aussi frileuse ? La marge est présente pour envisager une réduction plus forte de ce programme.

Rappelons que le PTET visait surtout par le passé (un passé pas si lointain par ailleurs) à combler des besoins saisonniers, surtout dans le secteur agricole, et certains besoins de main-d'œuvre exceptionnels. Aujourd'hui, ce dernier pourvoit majoritairement des postes dans de nombreux autres secteurs, ainsi que l'illustre le tableau 4 qui suit²⁰.

¹⁸ *Cahier de consultation, op. cit.*, p. 69.

¹⁹ *Ibid.*, p. 67.

²⁰ Si nous avions les données pour des années antérieures à 2019, nous verrions que la part des TET œuvrant dans le secteur agricole serait encore bien plus élevée.

Tableau 4 : Programmes/secteurs où travaillent les TET

| Secteur | 2019 | | 2024 | |
|---|--------|--------|--------|--------|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| Travailleurs agricoles | 7 230 | 46,9 % | 12 395 | 17,1 % |
| Aides familiaux et programme des aides familiaux résidants | 450 | 2,9 % | 1 270 | 1,8 % |
| Autres TET avec une EIMT | 7 740 | 50,2 % | 58 745 | 81,1 % |
| Total | 15 415 | | 72 405 | |

Source : MIFI, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 - Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec*, 2025, p. 97, nos calculs.

81,1 % des TET travaillant dans une foule de secteurs, même validés par une EIMT, constituent une déformation du PTET. De cette masse, on en retrouve 20,6 % dans des professions de type « métiers, transport et machinerie » (qui comprend le secteur de la construction), 19,9 % dans les professions des « ressources naturelles, agriculture et production connexe » (qui comprend la transformation alimentaire de la viande), 19,9 % dans la « vente et services » (qui comprend la vente de détail), et 9,1 % dans les secteurs de la santé, de l'éducation, et des services sociaux, communautaires et gouvernementaux²¹.

Malgré un taux de chômage qui suggère une certaine disponibilité de travailleurs et de travailleuses du Québec, ces statistiques révèlent plutôt qu'on préfère encore recourir aux TET.

Le recours aux TET doit diminuer, et ce, de manière importante. Comme on l'a dit plus, le recours massif aux TET est un moyen permettant aux employeurs de faire travailler une main-d'œuvre à moindre coût d'opération qu'une main-d'œuvre permanente²². Il n'est pas anodin non plus que certains de ces emplois se retrouvent dans la catégorie des emplois à bas salaire ou qu'il s'agisse d'emplois aux conditions d'exercices difficiles. Agir de la sorte ne permet aucunement de garantir la

²¹ *Recueil de statistiques, op. cit.*, p. 98.

²² Précisons cette affirmation. Malgré des coûts élevés pour recruter et respecter les obligations liant l'employeur à un TET, la relation particulière qui unit le TET à son employeur le rend plus servile et dépendant à ce dernier, ce qui explique leur popularité auprès d'employeurs, qui voient en ceux-ci une main-d'œuvre utile, loyale, disponible et efficace. C'est du moins ce que suggère Sylvie Gravel dans une étude menée auprès d'employeurs et les interrogeant quant à leurs motivations pour recourir à des TET (source : Gravel, Sylvie, et al. « Le recours à l'embauche des travailleurs étrangers temporaires dans les secteurs saisonniers au Québec : Le point de vue des employeurs », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 49, no. 2, 2017, p. 75-98). En d'autres mots, le recours au TET permet d'intensifier le travail alors que ceux-ci disposent de moins de recours et sont plus vulnérables pour demander des conditions de travail dignes et faire respecter leurs droits.

prévisibilité dont les entreprises ont besoin pour planifier leurs activités, ni d'assurer une certaine cohésion des communautés d'accueil. Les personnes immigrantes se retrouvent, quant à elles, prises au piège d'occuper des emplois peu attractifs, que les Québécois et Québécoises ne veulent pas occuper, avec peu de moyens pour améliorer leur sort (avec en prime peu de moyens pour accéder à la permanence).

Quant au PÉÉ, finalement, le MIFI souhaite une diminution sensible de leur nombre. Nous ne commenterons pas outre mesure là-dessus, mais nous nous questionnons quant à la nécessité de revoir à la baisse leur nombre, faute de justification par le MIFI²³. Les statistiques linguistiques du PÉÉ montrent des résultats très élevés, et en l'absence d'autres indicateurs, nous nous demandons en quoi leur réduction est importante. Bien que le PÉÉ soit un volet de l'immigration temporaire au même titre que le PTET, les deux concernent des populations très différentes et qui devraient commander des approches distinctes. Si le MIFI va de l'avant avec une réduction du nombre de ressortissants relevant du PÉÉ, il devra à tout le moins compenser le manque à gagner par un financement public des universités pérenne et stable.

Dans son document de consultation, le MIFI demande si des professions ou des secteurs devraient être priorisés au sein du PTET, ou si des niveaux d'étude ou des programmes d'études spécifiques devraient être protégés d'éventuelles mesure de réduction du PÉÉ. À ces questions, nous invitons plutôt le MIFI à se doter d'une vision holistique afin de régler une fois pour toutes le recours des milieux de travail à l'immigration temporaire pour combler des besoins d'emplois permanents. Une analyse prospective fine des déficits de main-d'œuvre des professions doit être réalisée afin de connaître la nature des manques de main-d'œuvre. Clairement, certains emplois en manque de travailleurs devront être comblés par l'immigration, mais seulement après avoir fait un effort sérieux d'amélioration des conditions d'emploi. De même, d'autres peuvent être comblés par d'autres moyens, comme les investissements dans les moyens de production, et le plus souvent, la solution implique le plus souvent un peu de tout cela. Là où Québec peut agir en amont pour réduire la rareté de main-d'œuvre doit être prioritaire (par exemple, améliorer les conditions de travail des services publics, mieux diffuser les différentes formations initiales, promouvoir la conciliation étude-travail-famille, soutenir l'innovation et les gains en productivité) ; ce n'est qu'après que le recours au PTET devrait être envisagé. Le PTET doit redevenir un programme d'exception, où la grande majorité de ses ressortissants répondent à des besoins saisonniers et cycliques provenant du secteur agricole et de la transformation alimentaire. Quant au PÉÉ, sans répondre à une offre d'emploi précise, une formation complétée ou qui est en cours de l'être pourrait aussi répondre à ces besoins.

Pour le dire autrement, apporter de tels changements aura nécessairement des impacts importants quant au tissu sectoriel et à la cohésion des régions où les TET

²³ Certes, l'étude de M. Fortin parle de la pression de ce volet migratoire sur l'accès au logement.

sont devenus un chaînon crucial de la vitalité économique. Il ne suffit pas de simplement vouloir en réduire le nombre. Il faut aussi accompagner les communautés et les milieux de travail dans cette transition. Or, pour y arriver, il ne faut pas penser l'immigration temporaire en vase clos de l'immigration permanente. Un des meilleurs moyens pour réduire la dépendance aux personnes immigrantes temporaires, solidifier le tissu socioéconomique et intégrer pleinement les personnes immigrantes temporaires est de faciliter pour ces dernières l'accès à la résidence permanente, ce que nous aborderons à la prochaine section.

Recommandation 1 : La CSD recommande au MIFI d'agir pour réduire substantiellement le recours aux personnes immigrantes temporaires pour combler des besoins de main-d'œuvre permanents.

Recommandation 2 : La CSD appuie le MIFI dans sa volonté de réduire le nombre de personnes relevant du PMI, notamment par l'entremise d'exigences linguistiques.

Orientation 2 : Choix d'un scénario de niveaux d'immigration permanente

Des niveaux d'admission trop faibles qui maintiendront le recours à l'immigration temporaire

Les trois scénarios proposés par la consultation mettent en jeu des baisses drastiques d'immigration permanente par rapport aux résultats précédents. Faisant suite à ce que nous avons dit précédemment, nous ne pouvons pas consentir à d'aussi importantes réductions. Le tableau 5 qui suit résume les trois scénarios et les compare aux bilans migratoires des dernières années.

Tableau 5 : Résultats migratoires récents et scénarios proposés pour l'année 2026²⁴

| Programme | 2023 | 2024 | 2025 (projections) | | Scénario A (2026) | Scénario B (2026) | Scénario C (2026) |
|--|---------------|---------------|-----------------------|---------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | | | Min | Max | | | |
| Immigration économique | 36 183 | 41 208 | 31 000 | 32 900 | 15 550 | 21 750 | 26 650 |
| Regroupement familial | 10 294 | 10 394 | 10 200 | 10 600 | 5 800 | 8 100 | 10 400 |
| Réfugiés et personnes en situation semblable | 5 436 | 6 998 | 6 600 | 7 200 | 3 400 | 4 800 | 6 200 |
| Autres immigrants | 896 | 826 | 700 | 800 | 250 | 350 | 450 |
| Total | 52 809 | 59 426 | 48 500 | 51 500 | 25 000 | 35 000 | 43 700 |

MIFI, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 – Cahier de consultation*, 2025, p. 18, 71, 73 et 75, et MIFI, *Plan d'immigration du Québec*, 2025, p. 10.

Nous ne pouvons pas ignorer que les trois scénarios continuent, et accélèrent, une tendance à la baisse importante des niveaux d'immigration permanente. Les scénarios A et B nous amènent même à nous questionner quant à un impact économique négatif trop fort pour les entreprises ou les communautés s'ils étaient retenus. À peu près aucune justification n'est mise de l'avant, si ce n'est le respect de la « capacité d'accueil » du Québec. Si cette dernière n'est mesurée qu'en termes de protection du français, nous avons relevé plus haut les résultats encourageants quant à la progression de la connaissance du français chez les personnes immigrantes accédant à la permanence. Et si le commissaire à la langue française, M. Benoît Dubreuil, a mentionné en 2023 qu'exiger la connaissance du français pour les ressortissants de l'immigration économique risquait de ne pas suffire pour

²⁴ Les années 2027, 2028 et 2029 ont des niveaux d'admission similaires, quoique très légèrement inférieurs.

endiguer son recul, il mentionne du même souffle que les principaux problèmes de recul du français concernaient l'immigration temporaire²⁵. Agir sur l'immigration permanente pour réduire la pression alimentée par une autre voie d'immigration nous apparaît comme une politique superficielle et incohérente.

Une telle réduction de l'immigration permanente aura toutefois une autre conséquence majeure, soit de maintenir la dépendance aux travailleurs étrangers temporaires pour combler des besoins permanents. L'Institut du Québec montre bien la corrélation entre des niveaux faibles d'immigration permanente et les impacts négatifs d'un recours trop élevé à l'immigration temporaire pour combler des besoins de main-d'œuvre : plus on admet de résidents permanents, moins sera nécessaire le recours aux résidents temporaires²⁶. Une cible peut dès lors être identifiée pour s'assurer que le rythme d'admission n'induit pas des effets socioéconomiques négatifs. L'Institut du Québec, retenant l'objectif d'une hausse annuelle de 0,7 % de la population afin de maintenir égal, voire d'augmenter le PIB par habitant, arrive à un scénario de 60 000 admissions permanentes et de 70 000 admissions temporaires, par année²⁷.

Faut-il rappeler que les enjeux et problèmes socioéconomiques des dernières années dont on a accusé l'immigration d'être responsable relèvent en fait (et encore là, seulement en partie) de l'immigration *temporaire*, laquelle a explosé. À cet égard, sans reprendre le détail des recommandations de l'Institut du Québec, leur démonstration nous convainc que le Québec peut accueillir davantage d'immigrants permanents que ce que propose le MIFI pour les prochaines années.

La solution ne devrait donc pas être de réduire l'immigration tous azimuts, et certainement pas l'admission permanente, mais plutôt de mettre en place les moyens d'une immigration structurante permettant aux personnes immigrantes d'accéder à la résidence permanente et de bien s'intégrer à la société québécoise. Cela passe au minimum par un maintien des niveaux d'immigration permanente équivalents à ceux des dernières années, voire à des niveaux plus élevés.

²⁵ <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2023-09-13/hausse-de-l-immigration-au-quebec/le-commissaire-a-la-langue-francaise-emet-des-bemols.php>. Mentionnons en outre que le niveau qu'il mentionnait était de plus de 60 000 en 2027, soit une cible bien inférieure aux trois scénarios proposés par le MIFI.

²⁶ L'Institut du Québec relève après tout que l'immigration est actuellement le « moteur exclusif de la croissance de la population active ». Forcément, et tant que le Québec ne pourra pas hausser substantiellement sa productivité, l'immigration reste un des principaux leviers d'augmentation de la richesse du Québec.

²⁷ Dans leurs études respectives, M. Fortin et M. Michaud arrivent à un résultat similaire.

Recommandation 3 : Dans l’optique de réduire le recours à l’immigration temporaire et de combler des besoins de main-d’œuvre récurrents avec de la main-d’œuvre immigrante permanente, la CSD recommande d’adopter des niveaux d’immigration permanente au moins similaires à ceux des années précédentes. En outre, la CSD enjoint le MIFI à réviser ses méthodes pour déterminer les niveaux d’immigration permanente, dans la mesure où plusieurs experts se prononcent en faveur de niveaux plus élevés que ceux du MIFI.

Quid du Programme de l’expérience québécoise (PEQ) ?

Le PEQ a longtemps été une voie importante d’accès importante à la résidence permanente, que ce soit pour le volet des diplômés ou des travailleurs. Moyennant quelques années d’expérience académiques ou professionnelles et une certaine connaissance du français, le ressortissant étranger était carrément garanti d’accéder à la résidence permanente. Récemment, le gouvernement a resserré les conditions pour être admissible au PEQ en exigeant une compréhension orale du français de niveau 7, ce qui confirmait l’engagement du gouvernement a protégé le français au Québec. Malgré cela, le nombre de personnes ayant accédé à la permanence par l’entremise du PEQ représente une part importante du volet des travailleurs qualifiés, ainsi qu’en atteste le tableau 6 qui suit²⁸.

Tableau 6 : Évolution du PEQ dans les dernières années²⁹

| Année | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Travailleurs qualifiés | 19 098 | 11 475 | 25 042 | 40 065 | 29 826 | 35 725 |
| <i>PEQ – Étudiants</i> | 2 471 | 2 351 | 8 972 | 10 663 | 4 529 | 5 242 |
| <i>PEQ – Travailleurs</i> | 2 117 | 2 232 | 11 872 | 16 524 | 8 203 | 6 854 |
| % PEQ sur les travailleurs qualifiés | 24,0 % | 40,0 % | 83,2 % | 43,9 % | 42,7 % | 33,9 % |

Source : MIFI, *La planification de l’immigration au Québec pour la période 2026-2029 - Recueil de statistiques sur l’immigration au Québec*, 2025, p. 64, nos calculs.

Dans le document de consultation, le MIFI pose clairement la question de la « complémentarité » entre le PSTQ et le PEQ³⁰. Du même souffle, il confirme la suspension temporaire des deux volets du PEQ jusqu’en novembre 2025. Nous y voyons une grave erreur, car le PEQ consiste essentiellement en un système

²⁸ Il est probable que le très haut pourcentage de l’année 2021 s’explique par le contexte pandémique, où une majorité de personnes immigrantes ayant accédé à la permanence étaient déjà présentes au Québec, alors que les mouvements internationaux étaient limités au minimum.

²⁹ Pour l’année 2025, entre 13 500 et 15 000 personnes seront admises au PEQ volet Diplômés du Québec (source : *Plan d’immigration du Québec*, 2025, p. 9).

³⁰ *Cahier de consultation, op. cit.*, p. 76.

d'immigration à deux étapes qui a fait ses preuves et dont les ressortissants affichent les meilleures chances d'intégration socioéconomique réussie. Il comporte déjà son lot de conditions, et considérant que ces personnes auront déjà passé trois ou quatre années au Québec, leur processus d'intégration et de francisation est déjà bien démarré. Cela est par ailleurs corroboré par l'Institut du Québec qui, dans sa publication précitée, recommande de maintenir ce système à deux étapes et de l'encourager pour les travailleurs qualifiés. En effet, ceux-ci ont les meilleurs résultats sur le marché de l'emploi³¹. Quant aux travailleurs peu qualifiés, si ce système semble moins leur convenir, rien n'empêche de l'améliorer pour garantir à ceux-ci un réel accès à la francisation, aux services d'employabilité, à la reconnaissance des acquis et à la formation continue pour pouvoir obtenir également de bons résultats.

Ainsi, nous recommandons fortement le gouvernement à conserver le PEQ comme un programme permettant aux titulaires de permis de travail ou d'études d'accéder à la résidence permanente, en d'autres mots, aux personnes qui sont présentes au Québec, et à le distinguer du PSTQ, qui s'adresse principalement aux personnes à l'extérieur du Québec. De plus, le PEQ doit de nouveau s'adresser à l'ensemble des personnes immigrantes relevant du PÉÉ et du PTET, et non se concentrer aux personnes hautement qualifiées ou hautement mobiles sur le marché de l'emploi. Après un séjour long au Québec et ayant atteint un niveau relativement élevé de maîtrise du français, la personne immigrante temporaire a, selon nous, moins d'obstacles à relever pour pleinement intégrer la société québécoise, et si elle est peu qualifiée, ce sera malgré tout un investissement positif pour la société québécoise que de la soutenir pour pleinement l'intégrer.

Le PSTQ, quant à lui, est mieux placé pour répondre de manière ciblée à des besoins plus précis de main-d'œuvre, notamment par l'entremise de la plateforme Arrima et de son système de pointage.

Nous jugeons en outre que de maintenir nettement distincts ces deux programmes rendra plus aisé le déploiement des ressources pour intégrer les personnes immigrantes, dans la mesure où le gouvernement pourra faire confiance au haut potentiel d'intégration des personnes admises par l'entremise du PEQ pour concentrer ses efforts entre les besoins du marché de l'emploi et l'immigration économique « externe » du PSTQ.

De plus, il est à noter que notre proposition implique nécessairement une hausse de l'immigration de l'immigration économique qui va au-delà des trois scénarios proposés. Si on ajoute les deux volets du PEQ de 2024 au scénario C pour l'année 2026, on obtient une somme qui s'inscrit dans les tendances des dernières années. Cela montre qu'il ne s'agit pas du tout d'une proposition farfelue.

³¹ Institut du Québec, *op. cit.*, p. 27. Michaud va également de l'avant avec cette idée (p. 37).

Finalement, nous notons que les trois programmes pilotes d'immigration permanente se termineront bientôt³². Nous déplorons cela, car ces programmes répondaient à des besoins précis dans des secteurs en forte demande. Nous jugeons qu'ils méritent d'être reconduits, sinon qu'ils soient pleinement intégrés au PEQ.

Recommandation 4 : La CSD recommande au gouvernement de maintenir le PEQ distinct du PSTQ, afin que le PEQ soit un programme d'accès à la résidence permanente pour les titulaires de permis de travail ou d'études, et que le PSTQ soit un programme axé sur l'immigration de personnes à l'extérieur du Québec.

Recommandation 5 : La CSD recommande que le PEQ soit accessible à l'ensemble des travailleurs, peu importe leur niveau de qualification.

Recommandation 6 : La CSD recommande d'améliorer les services de francisation afin que les personnes souhaitant devenir admissibles au PEQ, volet des travailleurs, puissent faire appel à ceux-ci pour se franciser. De plus, la CSD recommande au MIFI de documenter les éléments qui peuvent nuire à l'admission des travailleurs peu qualifiés aux TET et de mettre en place les moyens pour les soutenir dans leurs démarches.

Recommandation 7 : La CSD recommande soit le maintien des programmes pilotes d'immigration permanente, soit leur intégration au sein du PEQ.

Le pointage du PSTQ

Un dernier mot mérite d'être avancé au sujet des modifications apportées au pointage du PSTQ, tel que présenté dans l'arrêté du MIFI 2025-004 le 20 juin dernier. Selon nous, il est essentiel de mieux reconnaître l'expérience professionnelle de la personne qui fait application à la résidence permanente. Peu importe l'emploi, le fait d'avoir travaillé est déjà un gage important d'un début d'intégration. L'ensemble des points accordés pour l'expérience professionnelle acquise au Québec devrait donc être revu à la hausse afin que cette expérience ait un poids plus significatif³³.

Recommandation 8 : La CSD recommande d'augmenter de manière importante le pointage accordé à l'expérience professionnelle dans le cadre du PSTQ.

³² Les trois programmes couvraient respectivement les préposés aux bénéficiaires, la transformation alimentaire, et l'intelligence artificielle, les technologies de l'information et les effets visuels. Environ 600 personnes étaient admises dans chacun de ces programmes, chaque année.

³³ Si le MIFI va de l'avant avec l'abolition du PEQ pour faire du PSTQ le seul programme d'accès des travailleurs à la résidence permanente, il sera encore plus important d'augmenter ce pointage afin de reconnaître l'expérience accumulée.

Orientation 3 : Connaissance du français de plus de 75% pour l'immigration permanente et favoriser l'apprentissage du français pour les RNP

Comme nous le relevions plus haut, les efforts du MIFI en francisation commencent à enregistrer certains résultats encourageants, quoique des efforts accrus doivent être déployés. En tant que langue du travail, le français doit évidemment être protégé et promu, notamment auprès des personnes immigrantes.

Cela dit, nous nous questionnons quant à la nécessité d'imposer une cible de 75 % à *l'ensemble* de l'immigration permanente. Cette cible est très ambitieuse et devrait se concentrer sur l'immigration économique. Trop mettre de pression sur le regroupement familial ou les réfugiés risquent d'avoir des effets adverses, car il est après tout impossible de prédire d'où viendront ces personnes ni quelle sera leur situation. Par ailleurs, le regroupement familial a déjà dorénavant une exigence minimale de maîtrise du français (le niveau 5), tandis que les réfugiés ont accès à la francisation. Il suffit selon nous de concentrer les efforts sur l'immigration économique. Rappelons que de 2023 à 2024, il s'agit de la *seule* catégorie d'immigration permanente qui a connu une baisse quant à la connaissance du français³⁴. Cela suffit selon à montrer que c'est là que les exigences de français doivent se concentrer.

Recommandation 9 : La CSD recommande de viser un niveau de connaissance du français de 75 % pour seulement l'immigration économique.

Pour évaluer le niveau de français des ressortissants étrangers, il est par ailleurs toujours déplorable que le MIFI ne reconnaisse pas les tests développés par le MEQ, mais plutôt des tests en français international ou développés par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France³⁵. Il serait pertinent, tant pour faciliter la réussite des examens que pour reconnaître la spécificité du français québécois et l'expertise du gouvernement, d'utiliser les tests créés par le MEQ.

Recommandation 10 : La CSD recommande d'évaluer le français des ressortissants étrangers avec les tests créés par le MEQ.

Nous prenons par ailleurs acte du souhait de Québec de « *favoriser l'apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes* ». Par exemple, il serait essentiel selon nous de maintenir l'offre de francisation à temps partiel assortie

³⁴ *Cahier de consultation, op. cit.*, p. 68.

³⁵ La difficulté résidant dans le fait que l'accent, les expressions et l'usage du français varient grandement entre le Québec et le français de France.

d'une subvention salariale pour compenser la perte d'heures travaillées et de voir comment on peut promouvoir et améliorer cette offre, plutôt que de la retirer, ainsi que le recommandait récemment le Commissaire à la langue française³⁶. Cette offre, selon nous, va aller en se bonifiant à mesure que les exigences de français continuent de s'implanter.

Cela dit, nous maintenons notre désaccord, exprimés maintes fois par le passé, d'imposer le niveau 4 de connaissance du français pour le renouvellement du CAQ d'un TET, du moins sans déploiement de ressources et de services additionnels en francisation. De telles exigences font reposer l'essentiel du poids de la francisation sur les épaules des TET. Or, suivre des cours de francisation, à raison de quatre heures par semaine, est l'absolu minimum pour parvenir à niveau 4 de maîtrise du français en trois années de travail. Y parvenir est très difficile dans ces conditions, tandis que la tâche devient virtuellement impossible s'il s'agit d'atteindre le niveau 7 pour satisfaire aux exigences du PEQ. L'accès à des cours plus intensifs et plus longs est crucial, mais aussi le bon déploiement de ressources en francisation sur l'ensemble du territoire pour que tous les TET puissent y accéder. À cet égard, une récente directive budgétaire a réduit les ressources allouées à la francisation a eu des effets délétères et n'est ni plus ni moins qu'un contresens³⁷. Le plein financement doit revenir si Québec veut être cohérent avec ses objectifs de protection et de promotion du français, et le réseau d'éducation pourrait sans doute être mieux sollicité pour offrir les services nécessaires à la hauteur du territoire québécois.

Par ailleurs et en complément, l'offre de francisation mérite d'être analysée pour la rendre plus flexible, afin d'accommoder les lieux et rythmes de travail des TET.

Recommandation 11 : La CSD recommande de hausser le financement accordé à la francisation afin d'offrir la francisation à un plus grand nombre de personnes immigrantes et pour flexibiliser l'offre de formation.

Finalement, le Commissaire à la langue française a récemment proposé d'exiger des entreprises qui transigent avec Francisation Québec de s'engager à franciser les TET qu'elles emploient. La proposition est intéressante, mais nous jugeons que le MIFI pourrait être encore plus ambitieux tout en réduisant le poids de la francisation des seules épaules des TET. Selon nous, les entreprises devraient s'engager à franciser les TET dès qu'elles remplissent une EIMT. Cet engagement permettra de déployer des efforts collectifs de francisation importants et uniformes, et aussi d'intégrer positivement les milieux de travail dans les efforts de francisation.

³⁶ Commissaire à la langue française, *Évaluation de Francisation Québec – Francisation en milieu de travail*, 2025, p. 25-26.

³⁷ <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2024-08-10/moins-de-classes-de-francisation-malgre-une-forte-demande.php>.

Recommandation 12 : La CSD recommande que toute entreprise souhaitant embaucher des TET doive s'engager dans des efforts de francisation de ces derniers afin que ceux-ci obtiennent au terme de leur permis de travail le niveau 4 de français.

Orientation 4 : Accroître la part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec

Cette orientation va de soi, dans la mesure où les listes d'attente et les délais pour obtenir le CSQ sont très longs. Une part des délais est certes redevable à l'administration d'IRCC (et une autre l'est nécessairement par l'interaction entre le MIFI et IRCC), mais Québec peut faire mieux pour réduire les délais là où il a autorité et s'attaquer aux longues listes d'attente. Selon nous, un effort temporaire et important doit être réalisé pour réduire le nombre de personnes immigrantes actuellement dans une situation d'attente forcée. À mesure qu'elles sont en attentes, ces personnes, ironiquement, continuent de travailler et vivre au Québec : en quelque sorte, leur processus d'intégration continue. En contrepartie, plus les délais sont longs et plus elles risquent de se retrouver sans statut. Planifier les politiques migratoires sera d'autant plus aisé pour le futur que si une part importante des listes sont traitées.

Recommandation 13 : Dans l'optique de réduire les listes d'attente, la CSD est favorable au principe d'accroître la part de personnes immigrantes permanentes qui sont déjà présentes au Québec et recommande d'investir des efforts importants pour réduire les listes rapidement.

Nous nous questionnons toutefois quant aux tergiversations du MIFI quant au PEQ. Ce programme est le meilleur moyen pour assurer une immigration à haut potentiel d'intégration réussie. Si le gouvernement souhaite accroître la part d'admission permanente de personnes immigrantes déjà présente au Québec, en quoi est-il productif de geler ce programme, voire d'envisager son abolition ? Selon nous, l'orientation 4 de la présente consultation défend d'elle-même le maintien du PEQ, en ce que ce programme est garant d'une immigration à deux étapes réussie.

Finalement, il va de soi que cet accroissement ne doit pas se faire au détriment du regroupement familial ou de l'accueil de réfugiés. Sans nous prononcer sur une cible en pourcentage, nous invitons le MIFI à revoir sa cible de 63 à 66 % et l'ajuster pour qu'elle ne nuise pas aux autres programmes de l'immigration permanente.

Recommandation 14 : La CSD recommande que les cibles visées par le MIFI en termes d'immigration permanente de personnes déjà présentes au Québec ne nuisent pas à l'admission par l'entremise des autres programmes d'immigration permanente.

Orientation 5 : Maintenir une forte proportion d'immigration économique, soit de plus de 60 %, dans les admissions permanentes, afin de répondre aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques priorités de l'économie québécoise

Comme nous l'évoquions plus haut, le regroupement familial est un élément essentiel pour garantir l'intégration des personnes immigrantes, voire pour les motiver à immigrer au Québec. Les scénarios A et B de niveaux d'immigration proposent des baisses drastiques de ce volet. Non seulement le restreindre nuira considérablement aux efforts d'intégration des personnes immigrantes, voire les découragera d'immigrer, mais cela n'améliorera pas non plus les longs délais. Seul le scénario C propose des niveaux d'immigration pour ce volet similaire à ceux des dernières années. Selon nous, le regroupement familial doit au minimum s'aligner sur ceux-ci et ne devrait pas en fait être restreint. En fait, dans l'optique où nos recommandations se traduiront par une hausse des niveaux d'immigration économique, nous attendons que les niveaux du regroupement familial soient conséquemment plus élevés eux aussi.

Nous aborderons à la prochaine orientation la question des réfugiés, mais il va de soi que cette catégorie ne doit pas non plus faire les frais d'une hausse de l'immigration économique. Autrement dit, la part d'immigration économique ne devrait sans doute pas être significativement plus élevée que 60 %.

Recommandation 15 : La CSD recommande de ne pas augmenter l'immigration économique de telle sorte qu'elle réduise de manière importante les volets du regroupement familial et de l'accueil des réfugiés.

Nous notons également que l'orientation 5 propose que l'immigration permanente réponde davantage aux enjeux de main-d'œuvre dans des secteurs stratégiques ou prioritaires. Malheureusement, le document de consultation du MIFI reste muet quant à la manière que cette priorisation se manifestera. Nous avons déjà évoqué plus haut notre vision quant à ce souhait, à savoir que le PEQ devrait se limiter qu'à reconnaître l'expérience professionnelle ou académique des personnes immigrantes. Le PSTQ est mieux outillé pour identifier par l'entremise de la plateforme Arrima les besoins de main-d'œuvre et sélectionner les meilleures personnes pour les combler.

Plus largement, le succès de l'immigration ne devrait pas se mesurer à l'aune de la quantité des besoins de main-d'œuvre qu'on aura comblés. Nous enjoignons le MIFI

à réserver cette vision que pour le PSTQ, et encore, que pour les pénuries de professions les plus aiguës. L'Institut du Québec identifie quelques professions qui tomberaient dans cette catégorie (certaines professions de la santé et des services sociaux, comme infirmière, inhalothérapeute, travailleurs sociaux, préposés aux bénéficiaires, ainsi que mécanicien, électricien ou contremaître, notamment)³⁸. Aussi, combler des besoins de main-d'œuvre engendre de nouvelles demandes en termes de travailleurs dans d'autres emplois, ces premiers travailleurs ayant eux aussi des besoins à combler³⁹. Nous ne croyons pas que le gouvernement doive abandonner le fonctionnement d'Arrima, qui lie entre autres les déclarations d'intérêts des ressortissants étrangers aux offres d'emploi. Plutôt et surtout, la politique migratoire doit s'assurer que les personnes immigrantes disposent de ce qui est nécessaire pour garantir le succès de leur intégration socioéconomique. Cela passe notamment par l'évaluation de leur profil socioéconomique et professionnel, ce qui se fait déjà, mais aussi en s'assurant que les conditions soient présentes pour que les personnes immigrantes puissent bien joindre la société québécoise.

Recommandation 16 : La CSD recommande au MIFI de ne pas axer l'immigration permanente sur les professions jugées prioritaires ou stratégiques, mais plutôt de garantir les conditions au succès socioéconomique des personnes immigrantes.

³⁸ Institut du Québec, *op. cit.*, p. 33. Par ailleurs, en ce qui a trait aux secteurs de la santé, des services sociaux et de l'éducation, l'amélioration des conditions de travail reste cruciale pour rendre de nouveau ces emplois attractifs, peu importe que les travailleurs soient natifs ou immigrants.

³⁹ Fortin, p. 18 ; Michaud, p. 43.

Orientation 6 : Rééquilibrer la répartition des admissions dans les programmes d'immigration humanitaire, afin de favoriser les personnes résidant sur le territoire québécois

Suivant la logique à l'orientation 5, nous ne sommes pas en accord avec le fait que Québec réduise le niveau d'admission des réfugiés. Il en va des engagements humanitaires du Québec et il s'agit d'une question de respect des droits et de la dignité de la personne humaine. Les niveaux des années précédentes sont bien plus acceptables.

Recommandation 17 : La CSD recommande de ne pas réduire le niveau d'accueil des réfugiés par rapport aux années précédentes.

Parallèlement, un autre enjeu doit être traité, soit celui de la régularisation des personnes sans statut (les sans-papiers). Cette demande est portée depuis plusieurs années par de nombreux organismes de la société civile. Les personnes sans-papiers s'exposent aux pires formes d'exploitation sans avoir de réels droits ni de recours pour se protéger, et vivant dans l'ombre dans la crainte d'être expulsées. Or, il est à craindre qu'avec l'explosion de l'immigration temporaire des dernières années et l'allongement des listes d'attente des différents programmes d'immigration, leur nombre ait augmenté. Il est urgent de mettre sur pied un programme de régularisation de leur situation, afin qu'ils accèdent à la permanence.

Recommandation 18 : La CSD recommande au MIFI de mettre en place un programme de régularisation des personnes sans statut vivant sur le territoire québécois.

Un dernier enjeu : la réforme du PTET

Par ailleurs, une autre manière de réduire l'attractivité du PTET est de le revoir en profondeur afin d'accorder aux TET une bien meilleure mobilité sur le marché de l'emploi que ce qu'ils ont actuellement. Afin de réduire le risque d'exploitation et d'éviter les abus, nous jugeons qu'une réforme du PTET doit être menée afin d'accorder une plus grande mobilité aux TET, afin que ceux-ci puissent changer d'employeur si ce dernier ne respecte pas le cadre légal québécois, ou abuse d'eux, comme peut le faire n'importe quel travailleur québécois. Par le passé et avec les autres centrales syndicales, nous avons proposé la mise en place d'un mécanisme de recrutement international et qui superviserait les mouvements intra- et interentreprises des TET à la hauteur de la province. La plateforme Arrima pourrait par ailleurs être utilisée pour afficher les offres d'emploi évaluées par une EIMT et accessibles aux TET, tandis que les efforts de recrutement internationaux du MIFI pourraient englober l'embauche de TET pour la province. Un tel mécanisme permettrait en outre de limiter le mouvement de main-d'œuvre du Québec vers l'Ontario.

Notons que le gouvernement fédéral a mis en place un programme pour TET œuvrant dans les secteurs de l'agriculture primaire et de la transformation des produits de la mer. Implanter un tel programme au Québec est réaliste. Nous soumettons ainsi de nouveau cette idée pour revoir le PTET et accorder aux TET une réelle mobilité sur le marché de l'emploi. Celle-ci reste adaptable et modifiable, quoique vouloir trop la restreindre sur une base régionale ou sectorielle risque d'amoinrir considérablement la portée de ses effets⁴⁰.

Recommandation 19 : La CSD recommande de réformer le PTET afin d'améliorer significativement la mobilité des TET.

⁴⁰ Ainsi, pour revenir au programme fédéral pour l'agriculture primaire et la transformation des produits de la mer, ce programme ne couvre que des besoins saisonniers. La nouvelle mobilité des TET n'est au final pas si grande et dépendante des cycles saisonniers. Le simple fait que le programme n'inclut pas toutes les activités de transformation alimentaire, au premier chef celui de la viande, est en soi un problème majeur.

Rappel des recommandations

Recommandation 1 : La CSD recommande au MIFI d'agir pour réduire substantiellement le recours aux personnes immigrantes temporaires pour combler des besoins de main-d'œuvre permanents.

Recommandation 2 : La CSD appuie le MIFI dans sa volonté de réduire le nombre de personnes relevant du PMI, notamment par l'entremise d'exigences linguistiques.

Recommandation 3 : Dans l'optique de réduire le recours à l'immigration temporaire et de combler des besoins de main-d'œuvre récurrents avec de la main-d'œuvre immigrante permanente, la CSD recommande d'adopter des niveaux d'immigration permanente au moins similaires à ceux des années précédentes. En outre, la CSD enjoint le MIFI à réviser ses méthodes pour déterminer les niveaux d'immigration permanente, dans la mesure où plusieurs experts se prononcent en faveur de niveaux plus élevés que ceux du MIFI.

Recommandation 4 : La CSD recommande au gouvernement de maintenir le PEQ distinct du PSTQ, afin que le PEQ soit un programme d'accès à la résidence permanente pour les titulaires de permis de travail ou d'études, et que le PSTQ soit un programme axé sur l'immigration de personnes à l'extérieur du Québec.

Recommandation 5 : La CSD recommande que le PEQ soit accessible à l'ensemble des travailleurs, peu importe leur niveau de qualification.

Recommandation 6 : La CSD recommande d'améliorer les services de francisation afin que les personnes souhaitant devenir admissibles au PEQ, volet des travailleurs, puissent faire appel à ceux-ci pour se franciser. De plus, la CSD recommande au MIFI de documenter les éléments qui peuvent nuire à l'admission des travailleurs peu qualifiés aux TET et de mettre en place les moyens pour les soutenir dans leurs démarches.

Recommandation 7 : La CSD recommande soit le maintien des programmes pilotes d'immigration permanente, soit leur intégration au sein du PEQ.

Recommandation 8 : La CSD recommande d'augmenter de manière importante le pointage accordé à l'expérience professionnelle dans le cadre du PSTQ.

Recommandation 9 : La CSD recommande de viser un niveau de connaissance du français de 75 % pour seulement l'immigration économique.

Recommandation 10 : La CSD recommande d'évaluer le français des ressortissants étrangers avec les tests créés par le MEQ.

Recommandation 11 : La CSD recommande de hausser le financement accordé à la francisation afin d'offrir la francisation à un plus grand nombre de personnes immigrantes et pour flexibiliser l'offre de formation.

Recommandation 12 : La CSD recommande que toute entreprise souhaitant embaucher des TET doive s'engager dans des efforts de francisation de ces derniers afin que ceux-ci obtiennent au terme de leur permis de travail le niveau 4 de français.

Recommandation 13 : Dans l'optique de réduire les listes d'attente, la CSD est favorable au principe d'accroître la part de personnes immigrantes permanentes qui sont déjà présentes au Québec et recommande d'investir des efforts importants pour réduire les listes rapidement.

Recommandation 14 : La CSD recommande que les cibles visées par le MIFI en termes d'immigration permanente de personnes déjà présentes au Québec ne nuisent pas à l'admission par l'entremise des autres programmes d'immigration permanente.

Recommandation 15 : La CSD recommande de ne pas augmenter l'immigration économique de telle sorte qu'elle réduise de manière importante les volets du regroupement familial et de l'accueil des réfugiés.

Recommandation 16 : La CSD recommande au MIFI de ne pas axer l'immigration permanente sur les professions jugées prioritaires ou stratégiques, mais plutôt de garantir les conditions au succès socioéconomique des personnes immigrantes.

Recommandation 17 : La CSD recommande de ne pas réduire le niveau d'accueil des réfugiés par rapport aux années précédentes.

Recommandation 18 : La CSD recommande au MIFI de mettre en place un programme de régularisation des personnes sans statut vivant sur le territoire québécois.

Recommandation 19 : La CSD recommande de réformer le PTET afin d'améliorer significativement la mobilité des TET.